



Département
de la Vendée

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 085-218501096-20251006-2025OCTDEL18-DE

Date de la convocation : 30 septembre 2025
Séance du Conseil Municipal : 6 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le six octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD - Luc SOULARD - Angélique RICHARD (sauf à la délibération n°13)- Patrice BOUANCHEAU (sauf aux délibérations 22 à 25) - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET (sauf à la délibération n°2) - Odile PINEAU - Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU - Roger BRIAND - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD - Pierrick THOMAS - Jean-Marie GIRARD - Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU - Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Maryvonne GUERIN - Christophe VERONNEAU - Karine LOIZEAU - Lilian BOSSARD - Marietta BOONEFAES - Jean-Marie RAUTUREAU - Steven BARTHELEMY - Fabrice ABRAHAM - Joseph LIARD - Aurélie PAQUEREAU - Marie-Bernadette RIVIERE – Tanguy SACHOT

Excusés : Fanny GIRARD donne pouvoir à Karine LOIZEAU
Marie-Annick MENANTEAU donne pouvoir à Odile PINEAU
Laurence MARTINEAU donne pouvoir à Angélique RICHARD
Etienne BLANCHARD donne pouvoir à Tanguy SACHOT

Nombre de conseillers en exercice : 33
32 aux délibérations 2 et 13
Nombre de conseillers présents : 29
28 aux délibérations 2, 13 et 22 à 25
Nombre de conseillers votants : 33
32 aux délibérations 2 et 22 à 25
31 à la délibération 13

Secrétaire de séance : Tanguy SACHOT

18. MARCHÉS DE TRAVAUX DE DÉMOLITION DE DEUX BÂTIMENTS INDUSTRIELS ET RÉHABILITATION D'UN BÂTIMENT INDUSTRIEL DESTINÉ À UN PÔLE ASSOCIATIF – AVENANTS N°1 AUX LOTS 4, 5, 6, 7, 8 ET 13 - AUTORISATION DE SIGNATURE

Par délibération n°22 du 7 octobre 2024, le Conseil municipal a autorisé la signature des marchés de travaux de démolition de deux bâtiments industriels et réhabilitation d'un bâtiment industriel destiné à un pôle associatif, tels qu'attribués par les Commissions MAPA des 23 et 30 septembre 2024, du 27 janvier 2025 et des 3 et 6 février 2025.

A l'issue des procédures adaptées mises en œuvre, les marchés ont été attribués et notifiés de la façon suivante :

- Lot 1 « Désamiantage » : attribué à la société SAS MTP MDESAMIANPAGE – 79350 FAYE L'ABBESSE, pour un montant de 69 550,00 € HT ;
- Lot 2 « Démolition – Déconstruction » : attribué à la société DELLTRA TP, ZA Le Lagat – 85130 LA GAUBRETIERE, pour un montant de 43 600,00 € HT ;

- Lot 3 « Gros œuvre » : attribué à la société SCBM – 85500 LES HERBIERS, pour un montant de 120 000,00 € HT ;
- Lot 4 « Charpente métallique / Bardage métallique » : attribué à la société STEELGO – 85130 CHANVERRIE, pour un montant de 302 030,46 € HT (offre de base : 286 278,55 € HT + PSE1 : 15 751,91 € HT) ;
- le lot 5 « Couverture étanchéité » : attribué à la société OUEST ETANCHE – 85150 LANDERONDE, pour un montant de 264 915,14 € HT ;
- Lot 6 « Menuiseries extérieures ALU – Métallerie » : attribué à la société SERRURERIE LUCONNAISE – 85400 LUCON, pour un montant de 242 975,00 € HT (variante obligatoire) ;
- Lot 7 « Menuiseries intérieures bois – Agencement » : attribué à la société MENUISERIE AMIOT – 49300 CHOLET, pour un montant de 233 559,88 € HT ;
- Lot 8 « Cloisons sèches - Plafonds plaques de plâtre » : attribué à la société SONISO – 49300 CHOLET, pour un montant de 270 786,32 € HT ;
- Lot 9 « Plafonds suspendus » : attribué à la société SONISO – 49300 CHOLET, pour un montant de 61 369,17 € HT ;
- Lot 10 « Carrelage – faïence » : attribué à la société BATICERAM – 44190 GETIGNE, pour un montant de 112 896,84 € HT ;
- Lot 11 « Peinture » : attribué à la société PAILLAT – 49360 YZERNAY, pour un montant de 49 254,92 € HT ;
- Lot 12 « Sols souples » : attribué à la société JAULIN PASQUIER – 85500 LES HERBIERS, pour un montant de 108 818,57 € HT ;
- Lot 13 « Electricité » : attribué à la société CEGELEC – 49300 CHOLET, pour un montant de 199 900,00 € HT ;
- Lot 14 « Chauffage - Ventilation - Plomberie – Sanitaires » : attribué à la société BREGEON MAUDET – 85500 LES HERBIERS, pour un montant de 314 056,10 € HT ;

Soit un montant global des travaux de 2 393 712,40 € HT.

Par délibération n°19 du 12 mai 2025, le Conseil municipal a autorisé la signature de l'avenant n°1 au lot 1 « Désamiantage » du marché de travaux de démolition de deux bâtiments industriels et réhabilitation d'un bâtiment industriel destiné à un pôle associatif. Cet avenant a augmenté le marché de 21,11 % par rapport à son montant initial et s'élève à 84 235,00 € HT.

Suite à cet avenant, le montant total des travaux est donc de 2 408 397,40 € HT, soit 0,61 % d'augmentation par rapport au montant total initial.

Six nouveaux avenants sont proposés.

L'avenant n°1 au lot 4 :

Un avenant n°1 au lot 4 « Charpente métallique / Bardage métallique » est proposé pour modifier le renforcement des portes métalliques, suite à une contre-étude justifiée de l'entreprise. En effet, la nature du métal (ductilité) des portiques existants est moins favorable que celle prise en compte par le Bureau d'Etude AREST. Le type et le nombre des renforts sont modifiés et amènent une plus-value par rapport à la solution prescrite par le bureau d'études au DCE. Ces travaux supplémentaires représentent une plus-value de 4 440,84 € HT.

Aussi, il est proposé d'approuver le projet d'avenant n°1 relatif aux prestations demandées qui représentent une plus-value de 4 440,84 € HT.

Le nouveau montant du marché du lot 4 « Charpente métallique / Bardage métallique » s'élève à 306 471,30 € HT, soit une augmentation de 1,47 % par rapport au montant initial de ce lot.

L'avenant n°1 au lot 5 :

L'avenant n°1 au lot 5 « Couverture étanchéité » est proposé pour prendre en compte une demande du Bureau de Contrôle, à savoir le remplacement de l'alarme de type 3 par une alarme de type 2a, avec l'ajout de l'asservissement au système de sécurité incendie (SSI) des commandes CO2 des lanterneaux de désenfumage. De plus, suite à la demande du SYDEV pour l'installation photovoltaïque positionnée en toiture, il est nécessaire de mettre en place une protection au-dessus des onduleurs photovoltaïques. Ces travaux supplémentaires représentent une plus-value de 1 716,90 € HT.

Aussi, il est proposé d'approuver le projet d'avenant n°1 relatif aux prestations demandées qui représentent une plus-value de 1 716,90 € HT.

Le nouveau montant du marché du lot 5 « Couverture étanchéité » s'élève à 266 632,04 € HT, soit une augmentation de 0,65 % par rapport au montant initial de ce lot.

L'avenant n°1 au lot 6 :

L'avenant n°1 au lot 6 « Menuiseries extérieures ALU – Métallerie » est proposé pour prendre en compte une demande du Bureau de Contrôle, à savoir le remplacement de l'alarme de type 3 par une alarme de type 2a, avec l'ajout de l'asservissement des commandes de désenfumage par le SSI. De plus, suite à la mise au point technique, les tapées de menuiseries extérieures sont diminuées de 180 mm d'épaisseur à 80 mm pour s'adapter à la structure métallique. Ces travaux supplémentaires représentent une plus-value de 164,00 € HT.

Aussi, il est proposé d'approuver le projet d'avenant n°1 relatif aux prestations demandées qui représentent une plus-value de 164,00 € HT.

Le nouveau montant du marché du lot 6 « Menuiseries extérieures ALU – Métallerie » s'élève à 243 139,00 € HT, soit une augmentation de 0,07 % par rapport au montant initial de ce lot.

L'avenant n°1 au lot 7 :

L'avenant n°1 au lot 7 « Menuiseries intérieures bois – Agencement » est proposé, suite à une demande du maître d'œuvre, afin de réaliser une économie financière en remplaçant :

- le revêtement de finition des panneaux acoustiques muraux intérieurs, initialement prévu en finition placage chêne, par un placage mélaminé chêne,
- la nature des huisseries des portes et châssis intérieurs, initialement prévues en chêne, par du hêtre lamellé-collé, finition à vernir.

Ces travaux modificatifs représentent une moins-value de de 22 774,20 € HT.

Aussi, il est proposé d'approuver le projet d'avenant n°1 relatif aux prestations demandées qui représentent une moins-value de de 22 774,20 € HT.

Le nouveau montant du marché du lot 7 « Menuiseries intérieures bois – Agencement » s'élève à 210 785,68 € HT, soit une diminution de 9,75 % par rapport au montant initial de ce lot.

L'avenant n°1 au lot 8 :

L'avenant n°1 au lot 8 « Cloisons sèches - Plafonds plaques de plâtre » est proposé pour prendre en compte l'avis du Bureau de Contrôle, qui consiste à modifier la nature des isolants (remplacement de la laine de bois par de la laine de roche pour les doublages et par de la laine de verre pour les cloisons). Ces travaux modificatifs entraînent une moins-value de 14 700,11 € HT.

Aussi, il est proposé d'approuver le projet d'avenant n°1 relatif aux prestations demandées qui représentent une moins-value de 14 700,11 € HT.

Le nouveau montant du marché du lot 8 « Cloisons sèches - Plafonds plaques de plâtre » s'élève à 256 086,21 € HT, soit une diminution de 5,43 % par rapport au montant initial de ce lot.

L'avenant n°1 au lot 13 :

L'avenant n° 1 au lot 13 « Electricité » est proposé, après avis du Bureau de Contrôle, pour :

- mettre à jour le Tableau Général Basse Tension pour la chaufferie,
- modifier diverses prises,
- modifier l'alarme de type 3 par une alarme de type 2a.

Ces travaux modificatifs entraînent une plus-value de 4 579,92 € HT.

Aussi, il est proposé d'approuver le projet d'avenant n°1 relatif aux prestations demandées qui représentent une plus-value de 4 579,92 € HT.

Le nouveau montant du marché du lot 13 « Electricité » s'élève à 204 479,92 € HT, soit une augmentation de 2,29 % par rapport au montant initial de ce lot.

Le nouveau montant global des travaux des lots 1 à 14 est de 2 381 824,75 € HT, soit une diminution de 0,50 % par rapport au montant initial.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'article L.2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment l'article R.2194-8,

Vu les délibérations n°22 du Conseil Municipal du 7 octobre 2024 et n°19 du Conseil Municipal du 12 mai 2025,

Vu le budget principal 2025,

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de la Ville et Grands Travaux du 23 septembre 2025,

Vu le rapport de Pierrick THOMAS,

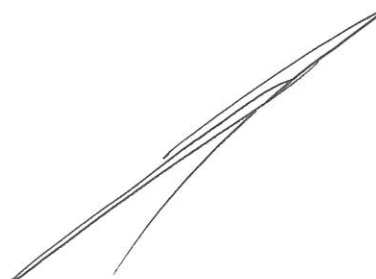
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- approuve les projets d'avenants n°1 aux marchés de travaux de démolition de deux bâtiments industriels et réhabilitation d'un bâtiment industriel destiné à un pôle associatif des lots 4, 5, 6, 7, 8 et 13 décrits ci-dessus,
- autorise M. le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer lesdits avenants ainsi que toutes les pièces nécessaires à leur exécution.

Tanguy SACHOT
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire



Transmis en Préfecture le : 10 OCT. 2025
Publié électroniquement le : 10 OCT. 2025